
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 23 juin 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Françoise CARON
2	AIX LES BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Corinne CASANOVA
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
7	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	
8	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9	AIX LES BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX LES BAINS	T	Corinne CASANOVA	Arrivée après la 44 ^{ème} délibération
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	
14	AIX LES BAINS	T	Serge GATHIER	
15	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nicole FALCETTA
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	DRUMETTAZ CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX SPEYSER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Robert CLERC
24	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANCOIS	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
25	MERY	T	Eudes BOUVIER	
26	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
27	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
28	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
29	MOUXY	T	Nicolas MARC	
30	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
31	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
32	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
33	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 15 ^{ème} délibération
34	TRESSERVE	T	Eric COURSON	Départ après la 42 ^{ème} délibération
35	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
37	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
38	VOGLANS	T	Martine BERNON	

16 communes présentes

Absents excusés :

AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
AIX LES BAINS
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Aurore MARGAILLAN
Jean-Marc VIAL
Pascal PELLER
Jean-Jacques MOLLIE
Nathalie MURGUET
Françoise CARON
Pierre HOCHARD
Nicole FALCETTA
Gilles LAURENT

GRESY SUR AIX
GRESY SUR AIX
ONTEX
TRESSERVE
VIVIERS-DU-LAC

Robert CLERC
Elisabeth ASSIER
Jacques CURTILLET
Jean-Claude LOISEAU
Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Michel GOUDOUNEIX	Directeur Général des Services
Frédéric GIMOND	Directeur Général Adjoint
Françoise GRAVIER	Directrice Pôle Ressources
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique
Eline QUAY THEVENON	Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 juin 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 421 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 37 présents (36 titulaires et 1 suppléant), et 49 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

POLITIQUE DE LA VILLE
Contrat de ville
Programmation complémentaire 2016

Conformément aux orientations du contrat de ville 2015-2020, une programmation annuelle est réalisée pour déterminer les actions qui seront soutenues par les partenaires financiers du contrat.

Ces actions, retenues par le comité de pilotage du contrat de ville dans le cadre d'un appel à projets portant sur les principales orientations du contrat concernent les piliers économie et emploi, habitat et cadre de vie, citoyenneté et lien social.

Au vu des nouvelles actions proposées lors du comité de pilotage du contrat de ville du 30 mai 2016, l'agglomération est sollicitée pour les projets suivants (en complément de la programmation validée par la délibération du 25 avril 2016) :

- Soutien à l'intervention de l'association (Chers Voisins) pour la mise en place d'activités et d'initiatives en faveur de la convivialité, des relations de voisinage, de la mixité sociale et intergénérationnelle, de la solidarité et du lien social : 6 000 €
- Soutien aux déplacements pour l'accès à l'emploi (permettre au public accueilli par la Mission Locale Jeunes de se rendre à un entretien d'embauche ou d'accès à une formation de façon très réactive) : 2 000 €, versés à la Mission Local Jeunes
- Soutien à la mise en place des clauses d'insertions, action portée par le CCAS pour renforcer l'accès à l'emploi des habitants visés au contrat de ville. Cette action a déjà été actée par délibération en date du 10 décembre 2015 mais sa mise en œuvre ayant démarré concrètement le 2 mai 2016, la participation annuelle prévue de 8 000 € pour une année pleine est ramenée pour l'année 2016 à : 5333 €.

Les crédits correspondants à ces actions sont inscrits au budget principal, service 115.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement des subventions précitées,
- AUTORISE le Président à verser les subventions précitées et à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 23 juin 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 36
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

ENTRE

Grand Lac – Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, représenté par son président, Monsieur Dominique Dord, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2015,
Ci-après désigné par les termes "GRAND LAC",

ET

La Ville d'AIX-LES-BAINS, représentée par Monsieur Renaud BERETTI 1^{er} adjoint, autorisé par délibération du 14 décembre 2015,
Ci-après désignée par les termes " la Ville ",

ET

Le CCAS représenté par Monsieur Georges BUISSON vice-président, autorisé par la délibération du conseil d'administration du 26 octobre 2015,
Ci-après désigné par les termes "le CCAS".

PREAMBULE

Grand Lac et la Ville d'Aix-les-Bains ont conclu avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et leurs partenaires signataires un contrat de ville 2015 – 2020, approuvé en juin 2015, pour conduire des actions en faveur des objectifs prioritaires de ce contrat et notamment faciliter l'accès des habitants à une insertion professionnelle.

A ce titre, l'expertise du CCAS d'Aix-les-Bains en matière d'insertion (chantier ACi) et une première expérience, conduite à moyens constants pour faciliter le recours aux clauses d'insertion dans le cadre du PNRU 1 constitue un socle sur lequel le dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics a été identifié comme un levier à développer pour favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi, dans un contexte qui offre de nouvelles perspectives sur l'agglomération :

- Classement du quartier de Marlioz en quartier prioritaire par l'Etat en juin 2014 et projet d'intérêt régional retenu par l'Etat et la Région Rhône-Alpes, ce qui rend applicable la nouvelle charte nationale d'insertion validée par le conseil d'administration de l'Anru du 24 mars 2015
- Investissement Territorial Intégré (ITI - volet territorial du Feder en Rhône-Alpes) porté par Grand Lac et validé par la Région Rhône-Alpes pour lequel le recours aux clauses d'insertion dans les marchés générés par les fonds européens est un critère de sélection des projets.
- Grands chantiers en perspective sur l'agglomération et la ville susceptibles de fournir un quota d'heures très significatif (bassin de rétention des Biâtres, gorges du Sierroz, gymnase de Marlioz, chantiers de requalification énergétiques, projet Vacances Répit Famille...).

Pour soutenir la mise en place d'un dispositif d'insertion destiné à favoriser l'emploi et l'inclusion des personnes en situation ou menacées de pauvreté en Savoie, le Département de la Savoie, en sa qualité de chef de file de l'inclusion, a ouvert un appel à candidature pour le développement de la responsabilité sociale des entreprises dans le cadre du programme opérationnel national FSE 2014-2020, adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014.

En conséquence, Grand Lac, la Ville d'Aix-les-Bains et le CCAS ont souhaité s'inscrire dans cet appel à candidature pour soutenir et cofinancer la mise en place d'un soutien aux clauses d'insertion, en synergie avec le travail d'insertion d'ores et déjà conduit dans le cadre de l'atelier chantier d'insertion.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à poser le principe d'un partenariat entre GRAND LAC, la Ville d'Aix-les-Bains et le CCAS d'Aix-les-Bains pour mettre en œuvre un dispositif de soutien aux clauses d'insertion dans les marchés publics.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée de 2 ans et entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 3 – MODALITES D'APPLICATION

Le dispositif mis en œuvre repose sur :

- Un accompagnement des maîtres d'ouvrage pour un soutien à la mise en place et le développement des clauses sociales, le suivi, l'évaluation,
- La mise en place de partenariats
 - o avec les structures de l'emploi et de proximité (Pôle-emploi, ML, antennes de ville, CCAS, mairies) pour la détection des habitant(e)s susceptible de bénéficier d'un accompagnement dans ce type de réponse
 - o avec les structures d'insertion et de qualification (ACI, GEIQ, structures de l'ESS, organismes de formation) pour faciliter leur accès aux marchés publics et leur implication dans la mise en œuvre des parcours d'insertion et de formation, au bénéfice de leurs salariés en insertion pour rapprocher le monde de l'insertion et le monde de l'entreprise.
- Un accompagnement des personnes en situation d'exclusion intégrées dans le dispositif, en lien avec leurs référents, en vue d'une bonne intégration dans l'opération et d'une issue positive.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS RESPECTIFS

Le CCAS s'engage à conduire l'action en recrutant un chargé de projet et en mettant à sa disposition les moyens nécessaires à l'action dont une assistante administrative à mi-temps.

La Directrice emploi-insertion du CCAS aura en charge le pilotage et le suivi de cette action.

Le CCAS mettra en place un comité de pilotage réunissant les acteurs partenaires du projet et des représentants des entreprises, notamment la Fédération du BTP.

La Ville et Grand Lac s'engagent à co-financer l'action selon les modalités financières décrites ci-dessous et à participer au comité de pilotage de l'action et à la communication sur l'aide européenne apportée au projet.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIERES

GRAND LAC et la Ville d'Aix-les-Bains s'engagent à apporter une participation annuelle de 8000 euros chacun ; pour une année pleine, au CCAS pour financer les dépenses prévisionnelles suivantes :

- un temps plein de chef de projet (37 000 €)
- couts restants directs et indirects (14 800 €).

Au total les recettes prévisionnelles représentent :

- FSE (25 800 €)
- GRAND LAC (8 000 €)
- Ville d'Aix-les-Bains (8 000 €)
- CCAS – autofinancement (10 000 €)

GRAND LAC et la Ville d'Aix-les-Bains La Ville procéderont au versement des sommes dues selon les modalités suivantes :

- 5000 euros à la signature de la convention
- 3000 euros à la présentation du bilan financier et du résultat de l'action.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DES PARTENAIRES ET CONTENTIEUX

Le CCAS déclare être assuré en responsabilité civile pour les activités conduites dans ses locaux.

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble, les parties s'engageant à rechercher préalablement une solution amiable au litige. La Ville garantit les risques pouvant atteindre les biens mobiliers et immobiliers lui appartenant.

ARTICLE 7 – RESILIATION – MODIFICATION

7.1 - Modification/révision

Toute modification ou révision de la présente convention sera approuvée par délibération concordante des parties.

7.2 - Résiliation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'un préavis de six mois.

Fait à Aix-les-Bains, le 15 Avril 2015

Pour la Ville d'Aix-les Bains,

Renaud BERETTI
1^{er} Adjoint



Pour le CCAS,

Georges BUISSON
Vice-président



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Pour le Maire l'Adjoint Délégué
Georges BUISSON

Pour Grand Lac,

Dominique DORD
Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Politique de la Ville - Contrat de Ville - Programmation complémentaire 2016

Date de transmission de l'acte : 27/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 27/06/2016

Numéro de l'acte : d1443 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160623-d1443-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement